

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 5 février 2009

L'an deux mil neuf, le cinq février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt neuf janvier, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire.

Etaient présents : M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Mme Anne-Laure DUPONT, M. Alain CRISTOFOLI, M. Francis MAILLET, M. Thomas ZUMBIEHL, M. Pascal GEORGE, M. Alain CORDIER, Mme Chantal LEFEVRE et M. Michel LECACHEUX.

Absente : Mme Olivia-Jane LACROIX qui donne pouvoir à Mme DUPONT.

Secrétaire de séance : M.LECACHEUX.

Le compte rendu de la séance du 19 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT (D.G.E) Programme 2009.

Par courrier du 12 janvier reçu le 22 janvier en mairie, la Préfecture des Yvelines accuse réception de notre demande de subvention DGE déposé le 24 décembre pour « la réfection de la toiture de la Mairie » mais ce dossier ne pourra être examiné que lorsque la délibération adoptant l'avant-projet comportera les montants H.T et T.T.C. ainsi que la référence de la circulaire préfectorale.

Le Conseil Municipal, accepte. La délibération est rédigée en ce sens.

QUESTIONS DIVERSES :

Demandes de subvention : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs associations de garde d'enfants sollicite des subventions des communes pour pallier à la hausse des charges et à la diminution des aides financières légales. Monsieur le Maire souhaite que la Commune décide d'un montant par association en rapport avec les autres communes et selon des critères bien définis. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

La Farandole doit mettre ses statuts en conformité avec son activité pour éventuellement pouvoir bénéficier d'une subvention.

PNR (Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse) :

Communication de la motion de soutien au Parc, prise par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Monsieur le Maire lit le courrier, demandant au Conseil Régional d'Ile de France d'examiner avec bienveillance le recours gracieux déposé par le PNR.

Le PNR est engagé actuellement dans un processus de révision de charte, rendu particulièrement complexe en raison de l'extension considérable du périmètre d'étude fixé par la Région en juin 2007 et augmenté de 14 communes par décision du Conseil Général du 20 novembre 2008. Il préconise que ces 14 nouvelles communes, qui n'ont pas été étudiées dans le cadre du diagnostic préparatoire de la révision de la charte puissent développer un partenariat privilégié avec le Parc en attendant d'envisager leur éventuelle adhésion au Parc lors de la prochaine révision.

La Mairie de Dourdan fait partie de ces 14 communes. La Mairie de Dourdan a demandé son inscription au périmètre d'étude au mois d'avril 2008 et a délibéré le 18 décembre 2008 pour nommer ses délégués pour représenter la commune de Dourdan au sein au Comité Syndical du PNR et nous adressée copie de ces pièces.

FCTVA : (Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) : Le gouvernement propose de verser le fond de compensation pour la TVA dû au titre 2008, dès 2009, au lieu de le verser en 2010. Le taux de remboursement appliqué pour ce versement anticipé de FCTVA est strictement identique à celui habituellement utilisé. La collectivité doit s'engager à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 et le traduire dans son budget pour 2009. Il faut prendre une délibération dans laquelle on s'engage à investir davantage et signer une convention avec le préfet avant le 1er avril 2009. Le Conseil Municipal est d'accord pour demander ce versement anticipé.

REMERCIEMENTS : - Monsieur le Maire lit aux conseillers municipaux les courriers de Mme BROER, M. et Mme TESSERAUD, M. et Mme POLART-DONAT et M. et Mme CHEZE remerciant Monsieur le Maire, les conseillers et le CCAS pour le colis et la journée à Paris et présentant leurs vœux pour 2009.

- Monsieur le Maire lit un courrier de M. Jean-Frédéric POISSON, Député des Yvelines remerciant de l'accueil accordé lors du concert à l'église.

Projet YVELINES F1 dans le cadre de la réalisation d'un grand pôle dédié à l'automobile : La Vallée de l'Automobile. Le Conseil Général des Yvelines attire l'attention des élus sur les enjeux considérables pour l'avenir des Yvelines. Monsieur le Maire rappelle que ce projet a été relayé largement par les journaux.

Parc relais du Plessis Mornay : Le Conseil Général nous prévient que le projet est en suspend du fait de l'absence de maître d'ouvrage pour l'entretien et l'exploitation du parking.

La commune ne veut pas assurer cette charge car les habitants de Longvilliers n'ont pas à supporter des coûts de fonctionnement pour une population qui provient de l'Essonne, de l'Eure et Loire et de nombreuses communes des Yvelines.

Quand au Conseil Général, il n'a pas la compétence.

Le Syndicat des Transports Ile de France (STIF) a refusé la prise en charge.

Le Conseil Général des Yvelines précise que la modernisation, l'éclairage public de l'abri actuel est à la charge du Syndicat Intercommunal de Saint Arnoult en Yvelines qui a été à l'origine du seul point lumineux existant.

Prochaine réunion le 12 mars 2009.

Chauffage Eglise : M. LECACHEUX informe le Conseil Municipal que le chauffagiste a demandé la certification QUALIGAZ et nous sommes en attente de ce certificat pour la mise en service du chauffage.

Commission des Finances : Monsieur le Maire propose la date du 7 mars 2009 pour se réunir en prévision du vote du budget.

Arrêt de bus ROCHEFORT/LONGVILLIERS : demandé par les habitants des deux villages aux alentours du Christ. La Mairie de Rochefort n'est pas d'accord pour refinancer un abri bus alors qu'il en existe un devant l'école.

M. CORDIER et la commission Transport réfléchissent sur l'opportunité de déplacer l'arrêt de bus de Longvilliers, qui est excentré par rapport au Bourg. Le déplacement voir la construction d'un abri bus ne sera réalisé qu'après obtention d'une subvention de l'Etat.

Comité des fêtes : M. MAILLET dresse rapidement le bilan comptable du Comité des Fêtes.

Fête de Longvilliers : Mme DUPONT explique qu'elle souhaitait associer les exploitants équestres du village à la fête communale. Un projet est en cours entre les différents exploitants, la mairie et le comité des fêtes.

Garde champêtre : Mme LEFEVRE propose une réunion le mercredi 11 mars.

Déneigement du cv2 : M. CORDIER demande ce qu'il est possible de mettre en place, car le long du mur du château, c'est très dangereux. M. le Maire remercie encore l'employé communal pour avoir salé les voies de la commune. Cependant comme l'endroit est à l'ombre et qu'il n'y a pas assez de circulation, le sel de déneigement n'est pas efficace. M. CORDIER proposait de demander aux services techniques de Dourdan de passer la lame lorsqu'ils passaient à Rouillon. M. CHANCLUD explique que Longvilliers possède une lame mais que le tracteur n'est pas équipé pour passer la lame en même temps qu'il sale. De plus l'usage d'une lame abîme énormément la voirie, c'est pourquoi on ne doit l'utiliser que lorsque c'est absolument nécessaire.

Enfouissement de réseau : Mme DUPONT demande s'il est prévu des enfouissements de réseau sur Longvilliers. M. le Maire répond qu'aucune mise en souterrain n'est prévue pour l'instant.

Panneaux d'affichage : M. LECACHEUX explique que les panneaux d'affichage de Longvilliers ne sont pas bien positionnés pour être bien vu de la voie routière. M. ALLES précise que la Mairie essaie de centraliser les différents dispositifs destinés aux administrés autour des abris bus.

Une date est prévue pour le prochain Conseil Municipal, le jeudi 19 mars 2009.

La séance est levée à 22H45.

Pour extrait en Mairie le 11 février 2009.